

# DEC 10/2021

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale

le 11 mai 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat

le 11 mai 2021

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2021 à l'intérieur de la section III - du budget général pour l'exercice 2021**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 6 mai 2021  
(OR. en)**

**8526/21**

**FIN 339**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	6 mai 2021
Destinataire:	Madame Cláudia JOAQUIM, présidente du Conseil de l'Union européenne

---

Objet:	Proposition de virement de crédits N° DEC 10/2021 à l'intérieur de la section III - du budget général pour l'exercice 2021
--------	--

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 10/2021.

p.j.: DEC 10/2021



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 06/05/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 10/2021

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 02 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	CE	-1 752 360,00
--	----	---------------

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 99 01 Achèvement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (avant 2021)	CE	1 752 360,00
--	----	--------------

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2020.

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**30 04 02 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)**

#### b) Données chiffrées à la date du 21/04/2021

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	197 385 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	197 385 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>197 385 000,00</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>1 752 360,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>195 632 640,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,89 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 21/04/2021	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Les dispositions budgétaires relatives au FEM sont fixées au point 9 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres.

En vertu de ces dispositions, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**16 02 99 01 - Achèvement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (avant 2021)**

#### **b) Données chiffrées à la date du 21/04/2021**

	<b>CE</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6. Renforcement demandé</b>	<b>1 752 360,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>1 752 360,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	12 911 906,23
2 Crédits disponibles à la date du 21/04/2021	12 911 906,23
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

#### **d) Justification détaillée du renforcement**

Dans la proposition de décision [COM(2021) 227], la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds pour la demande EGF/2020/007 FI/Finnair, présentée par les autorités finlandaises le 30 décembre 2020, étaient réunies.

Le montant de 1,8 million d'EUR demandé par les autorités finlandaises contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 500 bénéficiaires visés sur 508 travailleurs licenciés chez Finnair Oyj et un sous-traitant sur une période de référence de quatre mois.

L'objectif de cette contribution financière du FEM est de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées. Les événements à l'origine de ces licenciements sont une conséquence de la crise économique mondiale imprévue causée par la pandémie de COVID-19.

**ANNEX**

**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND  
COMMISSION PROPOSALS ON 21/04/2021**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2021, which relate to the European Globalisation Adjustment Fund (EGF), and the remaining amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved.

<b>Transfer Ref</b>	<b>Submission date</b>	<b>Content</b>	<b>Commitment Appropriations 2021 Reserve (EUR)</b>
		<b>Initial appropriations</b>	<b>197 385 000</b>
DEC 04	31/03/2021	EGF/2020/002 EE/Estonia Tourism	4 474 480
DEC 06	27/04/2021	EGF/2020/005 BE/Swissport	3 719 224
DEC 07	28/04/2021	EGF/2020/003 DE/GMH Guss	1 081 706
DEC 08	06/05/2021	EGF/2020/004 NL/KLM	5 019 218
DEC 10	06/05/2021	EGF/2020/007 FI/Finnair	1 752 360
		<b>Total transfer proposals</b>	<b>16 046 988</b>
		<b>Remainder</b>	<b>181 338 012</b>

**At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations are as follows:**

*Line 16 02 99 01 – completion of the European Globalisation Adjustment Fund (prior to 2021)*

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	12 911 906